la mutuelle verte
Mutuelle Nationale

Une offre santé adaptée pour les Agents des Collectivités Territoriales

Gamme Contemporaine

Des garanties labellisées éligibles à la participation employeur

Siège Social : 04 94 18 55 10 - Agence d'Arras : 03 21 15 36 30

www.mutuelleverte.com

Des Garanties adaptées à chacun

	Réflex	Déclic	Tonic	Zénith	Zénith +
SOINS COURANTS					
Honoraires médecins (consultations, visites) et honoraires pour actes techniques (dont imagerie) :					
- Médecin adhérent aux pratiques tarifaires maîtrisées*	100 %	100 %	140 %	180 %	200 %
- Médecin non adhérent aux pratiques tarifaires maîtrisées*	100 %	100 %	120 %	160 %	180 %
Médicaments (1) :					
- Médicaments pris en charge par l'AMO à 15 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
- Médicaments pris en charge par l'AMO à 30 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
- Médicaments pris en charge par l'AMO à 65 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Analyses et examens de laboratoire	100 %	100 %	130 %	175 %	200 %
Honoraires paramédicaux	100 %	100 %	130 %	175 %	200 %
Matériel médical (Fournitures, orthopédie et autres appareillages)	100 %	100 %	130 %	200 %	250 %
Transports en ambulance,VSL remboursés par l'AMO	100 %	100 %	130 %	175 %	200 %
OPTIQUE					
Equipement "100 % Santé" (2) :					
- Monture et verres (3)	100 % Frais Réels	100 % Frais Réels	100 % Frais Réels	100 % Frais Réels	100 % Frais Réels
- Appairage, adaptation et autres suppléments (3)	100 % Frais Réels	100 % Frais Réels	100 % Frais Réels	100 % Frais Réels	100 % Frais Réels
Equipement "hors 100 % Santé" (2) :					
AVANTAGE FIDÉLITÉ • **La 1ère et 2ème année (4) :**					
- Equipement verres simples (5)	100 %	Forfait 70 € (6)	Forfait 100 € (6)	Forfait 150 € (6)	Forfait 200 € (6)
- Equipement verres mixtes (5)	100 %	Forfait 125 € (6)	Forfait 150 € (6)	Forfait 225 € (6)	Forfait 350 € (6)
- Equipement verres complexes et /ou hypercomplexes (5)	100 %	Forfait 200 € (6)	Forfait 200 € (6)	Forfait 225 € (6)	Forfait 350 € (6)
- Lentilles remboursées ou non par l'AMO (7)	100 % / 0 %	100 % / 0 % + Forfait 70 € (8)	100 % / 0 % + Forfait 100 € (8)	100 % / 0 % + Forfait 150 € (8)	100 % / 0 % + Forfait 200 € (8)
• **Après 2 ans (4) :**					
- Equipement verres simples (5)	100 %	Forfait 85 € (6)	Forfait 125 € (6)	Forfait 150 € (6)	Forfait 200 € (6)
- Equipement verres mixtes (5)	100 %	Forfait 125 € (6)	Forfait 175 € (6)	Forfait 225 € (6)	Forfait 350 € (6)
- Equipement verres complexes et /ou hypercomplexes (5)	100 %	Forfait 200 € (6)	Forfait 200 € (6)	Forfait 225 € (6)	Forfait 350 € (6)
- Lentilles remboursées ou non par l'AMO (7)	100 % / 0 %	100 % / 0 % + Forfait 85 € (8)	100 % / 0 % + Forfait 125 € (8)	100 % / 0 % + Forfait 150 € (8)	100 % / 0 % + Forfait 200 € (8)
• **Après 4 ans (4) :**					
- Equipement verres simples (5)	100 %	Forfait 100 € (6)	Forfait 150 € (6)	Forfait 200 € (6)	Forfait 300 € (6)
- Equipement verres mixtes (5)	100 %	Forfait 150 € (6)	Forfait 200 € (6)	Forfait 275 € (6)	Forfait 450 € (6)
- Equipement verres complexes et /ou hypercomplexes (5)	100 %	Forfait 200 € (6)	Forfait 200 € (6)	Forfait 275 € (6)	Forfait 450 € (6)
- Lentilles remboursées ou non par l'AMO (7)	100 % / 0 %	100 % / 0 % + Forfait 100 € (8)	100 % / 0 % + Forfait 150 € (8)	100 % / 0 % + Forfait 200 € (8)	100 % / 0 % + Forfait 200 € (8)
Adaptation et autres suppléments remboursés par l'AMO	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Chirurgie réfractive (9)	-	Forfait 150 € (8)	Forfait 300 € (8)	Forfait 350 € (8)	Forfait 450 € (8)
DENTAIRE (3)					
Soins, prothèses "100 % Santé"	100 % Frais Réels	100 % Frais Réels	100 % Frais Réels	100 % Frais Réels	100 % Frais Réels
Soins, prothèses hors "100 % Santé" (10) :					
- Consultations, soins dentaires remboursés par l'AMO	100 %	100 %	130 %	175 %	200 %
- Inlays, onlays remboursés par l'AMO	100 %	100 %	130 %	175 %	200 %
- Inlays core remboursés par l'AMO	100 %	100 %	100 %	125 %	150 %
- Couronnes, bridges dents visibles remboursés par l'AMO (11)	100 %	150 %	200 %	250 %	300 %
- Couronnes, bridges autres dents remboursés par l'AMO (11)	100 %	125 %	150 %	200 %	250 %
- Appareils mobiles, réparations remboursés par l'AMO	-	135 %	175 %	225 %	275 %
Autres prestations dentaires :					
- Orthodontie remboursée par l'AMO	100 %	150 %	200 %	250 %	300 %
- Parodontie, orthodontie non remboursées par l'AMO	-	Forfait 75 € (8)	Forfait 75 € (8)	Forfait 100 € (8)	Forfait 120 € (8)
- Implantologie non remboursée par l'AMO	-	Forfait 150 € (8)	Forfait 200 € (8)	Forfait 300 € (8)	Forfait 350 € (8)
AIDES AUDITIVES (12)					
Equipement "100% Santé" (à partir de 2021) (3)	100 % Frais Réels	100 % Frais Réels	100 % Frais Réels	100 % Frais Réels	100 % Frais Réels
Equipement hors "100% Santé" (3)	100 %	100 %	130 %	300 %	375 %

	Réflex	Déclic	Tonic	Zénith	Zénith +
HOSPITALISATION (13)					
MÉDICALE, CHIRURGICALE, PSYCHIATRIQUE & OBSTÉTRIQUE					
Honoraires médecins :					
- Médecin adhérent aux pratiques tarifaires maîtrisées*	100 %	140 %	160 %	200 %	250 %
- Médecin non adhérent aux pratiques tarifaires maîtrisées*	100 %	120 %	140 %	180 %	200 %
Séjour	100 %	125 %	150 %	200 %	250 %
Chambre particulière (14)	-	35 € / jour	50 € / jour	50 € / jour	53 € / jour
Forfait journalier hospitalier psychiatrie (15)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Forfait journalier hospitalier autres hospitalisations (15)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Frais d'accompagnant (enfant moins de 12 ans) en Chirurgie (16)	-	-	10 € / jour	15 € / jour	15 € / jour
Participation aux frais d'accouchement (17)	-	75 €	100 €	150 €	200 €
Hospitalisation à l'étranger (18)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
PRÉVENTION (19)					
Ostéopathie, chiropractie, étiopathie (20)	10 € / séance (22)	10 € / séance (22)	15 € / séance (22)	25 € / séance (22)	30 € / séance (22)
Consultation diététique (enfant moins de 15 ans) (21)					
Consultation psychologue (enfant moins de 15 ans) (21)					
Traitement antitabac (adulte 18 ans et plus) (7)	-	Forfait 30 € (8)	Forfait 30 € (8)	Forfait 50 € (8)	Forfait 50 € (8)
AUTRES PRESTATIONS					
Cure thermale remboursée par l'AMO (23)	AMO	AMO + Forfait 75 € (8)	AMO + Forfait 100 € (8)	AMO + Forfait 150 € (8)	AMO + Forfait 200 € (8)
Obsèques (à partir de 12 ans et jusqu'à 65 ans)	-	450 €	450 €	600 €	600 €
Forfait Actes Lourds (24 €)	100 % du Forfait	100 % du Forfait	100 % du Forfait	100 % du Forfait	100 % du Forfait
SERVICES					
Mutuelle Verte Assistance	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Réseaux de Soins	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Application mobile, site web	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

* Options Pratiques Tarifaires Maîtrisées : OPTAM ou OPTAM-CO

Garanties labellisées au titre de la participation des Collectivités Territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents (décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011).

Les pourcentages indiqués s'appliquent sur le montant servant de base de remboursement aux régimes d'Assurance Maladie Obligatoire (A.M.O.) Français et incluent la part de ces derniers.

Ces garanties répondent aux obligations des Décrets n°2014-1374 et 2019-21 relatifs au contrat responsable. Ainsi, les remboursements (AMO + Régimes Complémentaires) pouvant être perçus par l'assuré sont limités aux frais réels dûment justifiés et aux plafonds par acte prévus par ces dispostions réglementaires. Les franchises et participations forfaitaires, la majoration de la participation de l'assuré ainsi que les dépassements d'honoraires pour les actes réalisés en dehors du parcours de soins coordonnés (sans prescription préalable du médecin traitant) ne pourront donner lieu à remboursement. En outre, ces garanties prennent en charge l'ensemble des prestations de prévention remboursables prévues par l'arrêté du 8 juin 2006.

(1) : En cas d'application du Tarif Forfaitaire de Responsabilité (TFR) par l'A.M.O., le remboursement complémentaire s'effectuera sur la même base (TFR). - **(2)** : 1 monture + 2 verres par période de 24 mois** sauf en cas de renouvellement anticipé médicalement constaté prévu à l'Art L165-1 du Code de la Sécurité Sociale pour les moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la vue. (**La période débute à compter de la date d'achat du dernier équipement remboursé). - **(3)** : Tels que définis règlementairement au décret 2019-21. Avant entrée en vigueur du "100 % santé" prise en charge à hauteur du hors "100 % santé". - **(4)** : L'avantage fidélité est calculé à partir de la date d'adhésion à la garantie ci-contre, en année civile pleine. - **(5)** : Verres simples, complexes et hypercomplexes tels que définis règlementairement. Le prix des verres et monture hors “100 % santé” peut donner lieu à un reste à charge pour l'assuré. Le remboursement de la monture est limité à 100 Euros (AMO + AMC). **(6)** : Le forfait est versé déduction faite du montant déja remboursé au titre de l'optique "100 % santé". - **(7)** : Sur prescription médicale. - **(8)** : Forfait pour une année civile et par bénéficiaire, proratisé en cas d'adhésion ou de radiation en cours d'année. **(9)** : Concerne la myopie, l'hypermétropie, l'astigmatisme et la presbytie. - **(10)** : Dans le cadre du panier maîtrisé, tel que défini réglementairement, la prise en charge sera limitée aux honoraires limites de facturation fixés par la convention dentaire du 21 juin 2018 et par l'Art L162-9 du Code de la Sécurité Sociale. - **(11)** : Dents visibles = incisives, canines et 1ères prémolaires, autres dents = 2èmes prémolaires, molaires. Sur présentation de la facture et du schéma dentaire détaillés. - **(12)** : Le renouvellement du remboursement d'une aide auditive ne peut intervenir avant une période de 48 mois suivant la date de délivrance de l'aide auditive précédente. - **(13)** : Hors soins externes. Les soins externes font l'objet d'un remboursement suivant la nature de l'acte. - **(14)** : Illimitée en Chirurgie, limitée à 90 jours en Médecine, Soins de Suite et de Réadaptation, 30 jours en Psychiatrie. Par année civile et par bénéficiaire. - **(15)** : Illimité en Chirurgie et en Médecine, limité aux minima prévus par les dispositions règlementaires du contrat responsable pour les autres types d'hospitalisation. - **(16)** : En chirurgie seulement. Les frais d'accompagnant étant facturés à l'enfant, celui-ci doit être bénéficiaire des prestations de La Mutuelle Verte. Limités à 30 jours par année civile et par bénéficiaire. - **(17)** : Directement liée aux prestations maternité et versée à la mère lorsqu'elle est bénéficiaire des prestations de La Mutuelle Verte. - **(18)** : Prise en charge uniquement des actes ayant donné lieu à un remboursement de votre A.M.O. (Honoraires et frais de séjour). - **(19)** : Remboursement au titre du poste Prévention plafonné à 30 € pour les garanties Reflex et Declic, 45 € pour la garantie Tonic, 75 € pour la garantie Zenith et 90 € pour la garantie Zenith + par année civile et par bénéficiaire. - **(20)** : Pour les actes effectués par des praticiens autorisés à faire usage du titre professionel et inscrits auprès de l'autorité compétente. - **(21)** : Sur présentation de la facture acquittée du (de la) praticien(ne) Diplômé(e) d'Etat et d'une attestation du médecin traitant (sous forme d'une demande d'un conseil diététique ou d'un bilan psychologique, sans donnée médicale). - **(22)** : Trois séances maximum toutes disciplines citées (par année civile et par bénéficiaire). - **(23)** : Forfait par année civile et par bénéficiaire pour la prise en charge des frais de soins, du transport et des frais d'hébergement sur justificatif de dépense et limité aux frais engagés.

Des Offres Prévoyance

Indemnités journalières en cas d'arrêt de travail : Vous percevez des indemnités journalières lorsque, à la suite d'un accident ou d'une maladie, vous êtes dans l'incapacité temporaire d'exercer votre activité professionnelle.

Rente en cas d'invalidité : Cette garantie permet à l'assuré de percevoir une rente trimestrielle en cas d'incapacité permanente totale ou d'incapacité permanente partielle, quelle qu'en soit la cause.

Capital Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Maladies Graves et Redoutées : Cette garantie permet le versement du capital souscrit à un bénéficiaire désigné en cas de décès (exonéré de droits de succession, selon la législation en vigueur) ou à l'assuré en cas de perte totale et irréversible d'autonomie. Un capital doublé en cas d'accident.

La Rente Education : Cette garantie consiste au versement d'une rente pour chaque enfant à charge, en cas de décès de l'assuré. Les enfants fiscalement à charge sont pris en compte jusqu'à 20 ans s'ils sont scolarisés et 25 ans s'ils poursuivent des études supérieures.

Retraite : Vous constituez librement votre retraite en cotisant régulièrement chaque année. Vous pouvez également procéder à des versements complémentaires. Vous percevrez votre rente dès votre départ en retraite et ce jusqu'à la fin de votre vie. De plus, si vous venez à décéder, la rente pourra être reversée à votre conjoint.

Garantie Accidents de la Vie : Un soutien pour mettre à l'abri votre famille et vous-même des aléas de la vie courante.

Garanties Dépendance pour faire face à la perte d'autonomie.

Garanties Obsèques sans examen médical ni questionnaire de santé. Jusqu'à 10.000 euros de capital garanti (exonéré de droits de succession, selon la législation en vigueur)...

Demande de devis Santé personnalisé à renvoyer sous enveloppe affranchie à La Mutuelle Verte

(Garanties Collectivités Territoriales - Gamme Contemporaine)

❑ Mme ❑ M* : Prénom* :

Né(e) le* : Adresse* :

Code postal* : Ville* : Tél :

Email :

❑ Agent en activité ❑ Agent en retraite - Organisme d'Assurance Maladie Obligatoire :

Profession : Avez-vous déjà une Mutuelle ? ❑ OUI ❑ NON

Je suis intéressé(e) par la ou les Garantie(s) : ❑ **Réflex** ❑ **Déclic** ❑ **Tonic** ❑ **Zénith** ❑ **Zénith +** (cochez une ou plusieurs cases)

❑ Je souhaite être contacté(e) par un conseiller entre 8h30 et 19h au : entre : & h

Conjoint : Né(e) le* : Profession :

❑ Salarié(e) ❑ Travailleur Non Salarié ❑ Professionnel de Santé - Organisme d'Assurance Maladie Obligatoire :

Enfants : jusqu'à 21 ans si scolarisés et jusqu'à 25 ans s'ils poursuivent des études supérieures **(Cotisations offertes à partir du 3e enfant)**

Nombre d'enfants* : Années de naissance :

❑ **Je souhaite aussi recevoir des informations sur les Garanties Prévoyance suivantes :** ❑ indemnités journalières - ❑ rente en cas d'invalidité

❑ capital décès, p.t.i.a. - ❑ rente d'éducation - ❑ retraite - ❑ garantie accidents de la vie - ❑ garanties dépendance - ❑ garanties obsèques

Les informations directement collectées auprès de vous par La Mutuelle Verte font l'objet d'un traitement ayant pour finalité la proposition d'une offre commerciale. Les informations marquées d'un astérisque sont obligatoires et sont nécessaires à l'établissement d'une offre commerciale personnalisée. A défaut, La Mutuelle Verte ne sera pas en mesure de traiter votre demande. Les informations collectées sont à destination exclusive de La Mutuelle Verte et seront conservées pendant 36 mois. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant. Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier au Délégué à la protection des données de La Mutuelle Verte, 78 Cours Lafayette – CS 60521, 83041 Toulon Cedex 9. Merci de joindre la copie d'une pièce d'identité. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Des Services additionnels performants

- **Tiers Payant Généralisé** sur tout le territoire français ainsi que les D.O.M.
- **Télétransmissions** avec les organismes d'Assurance Maladie Obligatoires (AMO).
- **Remboursements garantis en 48 h** de la part complémentaire en cas d'avance.
- **Refus de l'exclusion** : Pas de questionnaire de santé ni de limite d'âge.
- **Réseaux de Soins** : En plus de l'accès aux Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes, vous bénéficiez grâce à notre réseau national itelis de tarifs négociés et de services privilégiés auprès de professionnels de santé en Optique, Chirurgie Réfractive, Dentaire, Implantologie et Audioprothèse. Vous pouvez ainsi accéder à des prestations de qualité au meilleur prix !
- **Votre Mutuelle 24 h / 24** : Accédez aux informations de votre contrat, à vos relevés de prestations, localisez les professionnels de santé partenaires des réseaux les plus proches de chez vous, consultez vos remboursements, demandez une prise en charge...

- **Bénéficiez gratuitement de Mutuelle Verte Assistance** : Assistance au domicile...
- **Mutuelle Verte Magazine** : Un support de communication privilégié avec votre mutuelle.
- **Parrainage** : Un challenge attractif où Parrains et Filleuls sont récompensés.
- **Avantages Privilèges** : En partenariat avec de grandes enseignes nationales, bénéficiez de réductions et de promotions dans les domaines des voyages, du bien-être, des services...

Pour tous renseignements,

n'hésitez pas à prendre contact avec nos services au :

04 94 18 55 10 (Siège Social - Toulon)

du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30 sans interruption.

03 21 15 36 30 (Agence d'Arras)

du mardi au vendredi, de 9h15 à 12h45 et de 13h30 à 18h00, ainsi que le samedi, de 9h45 à 12h45.

la mutuelle verte

Siège Social : 78, Cours Lafayette - CS 60521 - 83041 TOULON Cedex 9 • Fax : 04 94 22 02 07
Agence d'Arras : 20, Grand Place - 62000 ARRAS • Fax : 03 21 15 07 45
www.mutuelleverte.com
Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité et immatriculée au Répertoire SIRENE sous le n° 309 104 099

09/2019 - Photo : Fotolia - Document non contractuel